



Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

**Compagnie Générale de Géophysique - Veritas
lance une augmentation de capital avec maintien du droit
préférentiel de souscription d'un montant
d'environ 414 millions d'euros**

Parité : 4 actions nouvelles pour 25 actions existantes

Prix unitaire de souscription : 17€ par action nouvelle

Période de souscription : du 28 septembre 2012 au 12 octobre 2012 inclus

Paris, le 26 septembre 2012 – Compagnie Générale de Géophysique - Veritas (CGGVeritas) a annoncé le 24 septembre 2012 la signature d'un accord avec le groupe néerlandais Fugro afin d'acquérir les activités de sa division Geoscience (hors librairie multi-clients et OBN) (la « **Division Geoscience** ») pour un prix de 1,2 milliard d'euros et constituer une joint venture spécialisée dans l'acquisition de données sismiques en fond de mer (la « **Joint Venture Seabed** »). Dans le cadre du financement de cette acquisition, CGGVeritas lance aujourd'hui une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, pour un montant brut d'environ 414 millions d'euros¹.

La totalité du produit net de l'émission servira à financer une partie du prix de l'acquisition de la Division Geoscience (l'« **Acquisition** »). Le solde du prix de l'Acquisition sera (i) payé par compensation avec une créance de 225 millions d'euros sur Fugro résultant de la valeur excédentaire des apports de CGGVeritas à la Joint Venture Seabed et (ii) financé par un recours à l'endettement, sous forme d'émissions obligataires, convertibles ou non, et/ou de prêts bancaires (CGGVeritas bénéficiant d'un engagement de crédit-relais d'un syndicat bancaire d'un montant maximum de 700 millions d'euros).

La réalisation de l'Acquisition est soumise à certaines conditions suspensives usuelles pour ce type d'opérations, en particulier les autorisations des autorités de concurrence, ainsi qu'à la conclusion du contrat relatif à la Joint Venture Seabed.

Si l'Acquisition n'était pas réalisée, notamment en cas d'absence de levée d'une ou plusieurs des conditions suspensives correspondantes, le produit net de l'émission serait affecté en totalité au remboursement de la dette existante du Groupe.

Commentant cette opération, M. Jean-Georges Malcor, Directeur Général, a déclaré : « *L'acquisition de la Division Geosciences de Fugro, couplée avec la mise en place de partenariats stratégiques de long terme vont permettre à CGGVeritas d'occuper une place de premier plan dans le domaine des Géosciences, tout en renforçant considérablement nos positions dans nos cœurs de métier. Avec un*

¹ Le nombre d'actions créées et le montant brut de l'émission pourraient être augmentés en cas d'exercice des options de souscription d'actions dont la période d'exercice est en cours et de conversion des OCEANE 2016. Il est rappelé que la valeur nominale des OCEANE 2016 est de 27,80 euros (chaque OCEANE 2016 donnant le droit à l'attribution d'une action Compagnie Générale de Géophysique - Veritas), à comparer à un cours de clôture de l'action Compagnie Générale de Géophysique - Veritas le 25 septembre 2012 de 25,40 euros.

positionnement plus résilient et une offre totalement intégrée en produits et services haut de gamme, CGGVeritas pourra accélérer sa croissance profitable, créatrice de valeur pour ses actionnaires. A ce titre, je me réjouis du soutien que le Fonds Stratégique d'Investissement, notre principal actionnaire, apporte à cette opération, de manière concertée avec l'IFPEN, en confirmant aujourd'hui sa participation à l'augmentation de capital ».

Modalités de l'augmentation de capital

Chaque actionnaire de CGGVeritas recevra un droit préférentiel de souscription par action détenue à l'issue de la séance de bourse du 27 septembre 2012. La souscription des actions nouvelles sera réalisée au prix de souscription de 17 euros par action (soit 0,40 euro de nominal et 16,60 euros de prime d'émission) à raison de 4 actions nouvelles pour 25 actions existantes. Le prix de souscription fait apparaître une décote de 33,07% par rapport au cours de clôture de l'action CGGVeritas du 25 septembre 2012 et de 29,87% par rapport au cours théorique ex-droit.

Les bénéficiaires d'options de souscription d'actions exerçant leurs options au plus tard le 5 octobre 2012 recevront des actions avec leurs droits préférentiels de souscription attachés suite à l'exercice de leurs options. Les porteurs d'OCEANE 2016 qui auront exercé leur droit à attribution d'actions au plus tard le 28 septembre 2012 recevront des actions assorties de droits préférentiels de souscription.

Les souscriptions à titre réductible seront admises mais demeurent sujettes à réduction en cas de sursouscription. Les actions nouvelles éventuellement non absorbées par les souscriptions à titre irréductible seront réparties et attribuées aux porteurs ayant souscrit à titre réductible.

Le Fonds Stratégique d'Investissement, qui détient 6,49% du capital de CGGVeritas, s'est engagé à souscrire à titre irréductible à la présente augmentation de capital à hauteur (i) de la totalité des droits préférentiels de souscription attachés à ses actions et (ii) des droits préférentiels de souscription attribués à IFP Energies Nouvelles qu'il s'est engagé à acquérir.

IFP Energies Nouvelles (IFPEN), qui détient 4,18% du capital de CGGVeritas, a fait part à CGGVeritas de son intention de ne pas participer à la présente augmentation de capital. IFP Energies Nouvelles est cependant convenu avec le Fonds Stratégique d'Investissement, avec lequel il agit de concert, de lui céder la totalité des droits préférentiels de souscription qui lui seront attribués.

L'offre sera ouverte au public en France et sera garantie en totalité (hors engagement de souscription du Fonds Stratégique d'Investissement) par un syndicat bancaire dirigé par BofA Merrill Lynch et Credit Suisse en qualité de Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, et BNP Paribas, Nomura et Société Générale en qualité de Chefs de File et Teneurs de Livre Associés. Cette garantie ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce. CGGVeritas a consenti un engagement de conservation/abstention de 180 jours calendaires.

Calendrier indicatif

La période de souscription des actions nouvelles commencera le 28 septembre 2012 et se terminera le 12 octobre 2012 à l'issue de la séance de bourse. Durant cette période, les droits préférentiels de souscription seront négociables et cotés sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (code ISIN FR0011335033). Les porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leurs compte-titres à l'issue de la journée comptable du 27 septembre 2012, se verront attribuer des droits

préférentiels de souscription. Les droits préférentiels de souscription qui ne seront pas exercés avant la fin de la période de souscription, soit avant la fin de la séance de bourse du 12 octobre 2012, seront caducs.

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (compartiment A) des actions nouvelles sont prévus le 23 octobre 2012. Les actions nouvelles porteront jouissance au 1er janvier 2012 et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la société à compter de cette date. Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la société et seront négociées sur la même ligne de cotation sous le code ISIN FR0000120164.

Information du public

Un prospectus rédigé en langue française, constitué (i) du document de référence de la CGGVeritas déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 20 avril 2012 sous le numéro D.12-0379, (ii) de son actualisation déposée auprès de l'AMF le 25 septembre 2012, et (iii) d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), qui a obtenu le visa de l'AMF numéro 12-462 en date du 25 septembre 2012 est disponible, sans frais, auprès de la société (Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine, 75015 Paris) ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et sur le site Internet de la société (www.cggveritas.com).

CGGVeritas attire l'attention du public sur les facteurs de risques présentés aux pages 54 à 74 du document de référence, aux pages 34 à 39 de l'actualisation du document de référence et au chapitre 2 de la note d'opération.

À propos de CGGVeritas :

CGGVeritas (www.cggveritas.com) est un leader mondial en services et équipements géophysiques. Notre société fournit une gamme étendue de services, d'équipement sous la marque Sercel, et de solutions technologiques à une base élargie de clients opérant dans le monde entier, principalement dans le secteur de l'exploration et de la production des hydrocarbures.

CGGVeritas est coté sur Euronext Paris SA (ISIN: 0000120164) et le New York Stock Exchange (sous la forme d'American Depositary Shares, NYSE: CGV).

Relations Investisseurs:

Christophe Barnini

Tél.: +33 1 64 47 38 11

E-Mail: invrelparis@cggveritas.com

Avertissement

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation de vente ou d'achat d'actions ou de droits préférentiels de souscription de CGGVeritas.

Espace Économique Européen

L'offre est ouverte au public en France.

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les « **Etats membres** ») ayant transposé la Directive 2003/71/CE, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. Par conséquent, les droits préférentiels de souscription, les actions nouvelles ou autres titres mentionnés dans ce communiqué de presse peuvent être offerts dans les États membres uniquement :

- (a) à des investisseurs qualifiés, tels que définis dans la Directive Prospectus ;
- (b) à moins de 100, ou si l'Etat membre a transposé la disposition concernée de la Directive Prospectus Modificative, 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus Modificative) par Etat membre ; ou
- (c) dans des circonstances entrant dans le champ d'application de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, (i) l'expression « **offre au public de titres** » dans un État membre donné signifie toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les valeurs mobilières objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces valeurs mobilières, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'État membre considéré, (ii) l'expression « **Directive Prospectus** » signifie la Directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003, telle que transposée dans l'État membre (telle que modifiée, y compris par la Directive Prospectus Modificative dès lors que celle-ci aura été transposée par chaque Etat membre) et (iii) l'expression « **Directive Prospectus Modificative** » signifie la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010.

Ces restrictions de vente concernant les États membres s'ajoutent à toute autre restriction de vente applicable dans les États membres ayant transposé la Directive Prospectus.

Royaume-Uni

Le présent communiqué de presse ne contient pas ou ne constitue pas une invitation, un encouragement ou une incitation à investir. Le présent communiqué de presse est destiné uniquement aux personnes (1) qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni ; (2) qui sont des investment professionals répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'"**Ordonnance**") ; (3) qui sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) ("high net worth companies, unincorporated associations, etc.") de l'Ordonnance ; ou (4) qui sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à réaliser une activité d'investissement (au sens du Service Financial Market Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de valeurs mobilières pourrait être légalement communiquée ou avoir pour effet d'être communiquée (ces personnes mentionnées en (1), (2), (3) et (4) étant ensemble désignées comme "**Personnes Habilitées**").

Le présent communiqué de presse est uniquement destiné aux Personnes Habilitées et ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes non habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué de presse est réservé aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par des Personnes Habilitées.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autorité de régulation au Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Etats-Unis

Le présent document ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou la sollicitation d'une offre d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent document ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié. CGGVeritas n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis ni de faire une offre au public aux États-Unis.

Canada, Australie et Japon

Les actions nouvelles et les droits préférentiels de souscription ne pourront être offerts, vendus ou acquis au Canada (sous réserve de certaines exceptions), en Australie ou au Japon.

Déclarations prospectives

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs du Groupe ainsi que des déclarations prospectives, notamment relatives à l'acquisition de la division Geoscience de Fugro. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes tels que « croire », « s'attendre à », « pouvoir », « estimer », « avoir l'intention de », « envisager de », « anticiper », « devoir », ainsi que d'autres termes similaires. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que la réalisation de ces objectifs et de ces déclarations prospectives dépend de circonstances ou de faits qui devraient se produire dans le futur. Ces déclarations prospectives et ces informations sur les objectifs peuvent être affectées par des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations du Groupe soient significativement différents des objectifs formulés ou suggérés. Ces facteurs peuvent inclure les évolutions de la conjoncture économique et commerciale ainsi que les facteurs de risque détaillés aux pages 54 à 74 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 20 avril 2012 sous le numéro D.12-0379 et aux pages 34 à 39 de l'actualisation du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 25 septembre 2012 sous le numéro D.12-0379-A01.

Stabilisation

Credit Suisse Securities (Europe) Limited, agissant en tant qu'agent stabilisateur au nom et pour le compte du syndicat bancaire (ou tout établissement agissant pour son compte), pourra, sans y être tenu, réaliser sur tout marché, toutes interventions d'achat ou de vente d'actions et de droits préférentiels de souscription. Ces interventions peuvent être mises en œuvre à compter de la date de lancement de l'opération et pendant toute la durée de la période de souscription.

Ce communiqué de presse est publié par, et sous la seule responsabilité de, CGGVeritas. Aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, n'est effectuée et ne sera effectuée concernant, et Credit Suisse Securities (Europe) Limited, Merrill Lynch International, BNP Paribas, Nomura et Société Générale ou leurs affiliés ou agents respectifs n'acceptent aucune responsabilité liée à, l'exactitude et l'exhaustivité de ce communiqué de presse ou de toute autre information orale ou écrite portée à la connaissance de, ou rendue publique à, toute personne intéressée ou ses conseils, et toute responsabilité y relative est expressément déclinée.

Les Chefs de File et Teneurs de Livres Associés agissent exclusivement pour CGGVeritas et pas pour une quelconque autre personne dans le cadre de l'offre. Ils ne pourront considérer nulle autre personne (qu'elle soit ou non destinataire du présent communiqué de presse) comme étant leur client au regard de l'offre des droits préférentiels de souscription et des actions nouvelles. Les Chefs de File et Teneurs de Livres Associés ne seront responsables envers nulle autre personne que CGGVeritas en matière de protections accordées à leurs clients respectifs ou de conseils eu égard à l'offre ou à toute opération ou accord mentionné dans les documents relatifs à l'offre.

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n°12-462 en date du 25 septembre 2012 de l'AMF

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« Eléments », qui sont présentés en cinq Sections A à E et numérotés de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Eléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Eléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Eléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Elément donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concernés. Dans ce cas, une description sommaire de l'Elément concerné figure dans le résumé avec la mention « sans objet ».

Section A – Introduction et avertissements		
A.1	Avertissement au lecteur	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières qui font l'objet de l'offre au public ou dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
Section B – Emetteur		
B.1	Raison sociale et nom commercial	Compagnie Générale de Géophysique – Veritas (Sigle : CGGVeritas) (la « Société » et, avec l'ensemble de ses filiales consolidées, le « Groupe »).
B.2	Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays d'origine	<ul style="list-style-type: none">- Siège social : Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine, 75015 Paris.- Forme juridique : Société anonyme à Conseil d'administration.- Droit applicable : droit français.- Pays d'origine : France.
B.3	Nature des opérations et principales activités	<p>CGGVeritas est un leader mondial en services et équipements géophysiques. Le Groupe fournit une gamme étendue de services, d'équipements sous la marque Sercel, et de solutions technologiques à une base élargie de clients opérant dans le monde entier, principalement dans le secteur de l'exploration et de la production des hydrocarbures.</p> <p>CGGVeritas a organisé ses opérations en deux secteurs d'activités opérationnelles : les Services géophysiques et les Équipements géophysiques.</p> <p>Le secteur des Services géophysiques comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'activité d'acquisition de données sismiques terrestres, qui inclut

		<p>aussi celles en eaux peu profondes, en zones de transition et en fond de mer ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'activité d'acquisition de données sismiques marines ; - l'activité de traitement et d'interprétation des données sismiques à des fins d'imagerie du sous-sol et de suivi de réservoir ; - l'activité de commercialisation de données sismiques, terrestres et marines, acquises et traitées préalablement pour compte propre. <p>Le secteur des Équipements géophysiques regroupe les activités des filiales de Sercel Holding SA, ainsi que de Sercel Inc., filiale de CGGVeritas Holding US Inc., à savoir la conception, la fabrication et la commercialisation des matériels et équipements nécessaires à l'acquisition de données sismiques à terre et en mer, ou dans les puits.</p>
<p>B.4a</p>	<p>Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité</p>	<p>Perspectives pour l'exercice 2012 (hors acquisition de la Division Geoscience)</p> <ul style="list-style-type: none"> - le chiffre d'affaires est attendu en hausse de 10 % à 15 %. - l'impact positif de 150 millions de dollars US sur le résultat opérationnel à fin 2012 du plan de performance est confirmé. - investissements industriels : <ul style="list-style-type: none"> - comme prévu, ils ont représenté sur le premier semestre 2012 les 2/3 du budget annuel (incluant la modernisation du navire Champion). - les investissements du second semestre 2012 pourraient être révisés à la hausse pour profiter du cycle positif du marché. - investissements cash multi-clients : <ul style="list-style-type: none"> - les investissements cash multi-clients marine devraient s'élever à environ 250 millions de dollars US y compris le projet IBALT. - les investissements cash multi-clients terrestre devraient s'élever à environ 130 millions de dollars US. - le taux de préfinancement est confirmé à hauteur de 80 %-85 %. - génération de cash-flow libre sur l'année. <p>Acquisition de la Division Geoscience</p> <p>La Société a conclu le 24 septembre 2012 avec le groupe néerlandais Fugro un contrat relatif à l'acquisition, pour un prix de 1,2 milliard d'euros, de la division Geoscience de Fugro (hors librairie multi-clients et activité de capteurs marins unitaires (<i>ocean bottom nodes</i> - OBN)), qui recouvre les activités de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fugro-Geoteam (spécialisé dans l'acquisition de données sismiques en mer au moyen de câbles streamers) ; - Fugro Seismic Imaging (spécialisé dans le traitement de données sismiques) ; - Fugro Geophysical and Geological Services (spécialisé dans les services d'exploration géographique) ; et - De Regt Marine Cables (spécialisé dans les câbles haut de gamme et les câbles ombilicaux) ; <p>ainsi que tous les actifs et entités qui y sont rattachés (ensemble, la « Division Geoscience »). La Division Geoscience compte environ 2.500 salariés et dispose notamment de quatre navires de pointe C-Class.</p> <p>Cette acquisition demeure soumise à la levée de conditions suspensives usuelles, notamment aux accords des autorités de concurrence. A ce stade, CGGVeritas n'a eu aucun contact avec les autorités de la concurrence compétentes. Sous cette réserve,</p>

		<p>CGGVeritas estime à ce jour que l'autorisation de l'acquisition de la Division Geoscience ne devrait pas soulever de difficultés majeures avec les autorités de la concurrence compétentes, qui soient susceptibles de remettre en cause l'acquisition.</p> <p>Par ailleurs, la Société et Fugro sont convenus de créer une joint-venture détenue à 60% par Fugro et 40% par la Société, à laquelle Fugro apportera ses activités d'acquisition sismique à l'aide de capteurs unitaires OBN et la Société ses activités en eaux peu profondes, ses activités d'acquisition sismique en fonds marins réalisées à l'aide de câbles (<i>ocean bottom cable</i>) et ses capteurs unitaires OBN (la « Joint Venture Seabed »). Fugro paiera en outre à la Société une somme de 225 millions d'euros correspondant à la valeur excédentaire des actifs apportés par CGGVeritas à la Joint Venture Seabed au-delà de la valeur de sa participation de 40%.</p> <p>Enfin la Société et Fugro sont convenus de conclure plusieurs contrats commerciaux, incluant notamment un contrat de vente et commercialisation relatif à la librairie multi-clients de Fugro, un contrat de coopération technique et commerciale et un contrat de service de transition.</p>
--	--	--

B.5	Groupe auquel l'émetteur appartient	La Société est à la tête d'un groupe de sociétés comprenant, au 30 juin 2012, 63 filiales consolidées (58 à l'étranger et 5 en France).
------------	--	---

B.6	Principaux actionnaires
------------	--------------------------------

Actionnariat au 31 août 2012

Actionnaire	Actions	% en actions	Droits de vote	% en droits de vote
IFP Énergies Nouvelles	6 346 610	4,18	12 693 220	7,56
Fonds Stratégique d'Investissement	9 867 345	6,49	18 957 025	11,29
Black Rock, Inc. ¹	7 557 271	4,97	7 557 271	4,50
Manning&Nappier	7 578 065	4,99	7 578 065	4,51
CGG Actionnariat	79 200	0,05	158 400	0,09
Autocontrôle	800 000	0,53	0	0
Divers nominatif	1 478 645	0,97	2 657 405	1,58
Public	118 271 571	77,82	118 271 571	70,45
Nombre total d'actions en circulation et de droits de vote	151 978 707	100	167 872 957	100

¹ Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenues par Black Rock, Inc. tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil publiée le 30 août 2012.

Le 8 mars 2012, le Fonds stratégique d'investissement (FSI) et IFP Énergies Nouvelles ont conclu un pacte d'actionnaires concernant leur participation dans le capital de CGGVeritas, en vue de mettre en place une politique de concertation sur les sujets relatifs à la Société.

B.7	Informations financières historiques clés sélectionnées
------------	--

Changement de devise de présentation des comptes

Le 1^{er} janvier 2012, le Groupe a changé la devise de présentation de ses états financiers consolidés de l'euro au dollar US afin de mieux refléter la réalité économique d'une industrie dont les revenus, les coûts et les flux de trésorerie sont principalement libellés en dollars US.

Un changement de devise de présentation constitue un changement de méthode comptable et, à ce titre, les éléments financiers au 30 juin 2012 et 31 décembre 2011 présentés ci-dessous à titre de comparaison ont été

obtenus par retraitement des comptes historiques de l'euro au dollar US comme si le changement de devise de présentation du Groupe était intervenu à compter du 1^{er} janvier 2004 (date de transition en normes IFRS).

Données annuelles

Compte de résultat consolidé

	Exercice clos le 31 décembre			
	2009 (audité) en millions d'euros	2010 (audité) en millions d'euros	2011 (audité) en millions d'euros	2011 (retraité) ¹ (non audité) en millions de dollars US
Chiffre d'affaires	2 233,2	2 186,1	2 267,7	3 180,9
Résultat d'exploitation	(160,6)	67,2	147,9	205,5
Résultat net de l'ensemble consolidé	(258,9)	(44,0)	(9,2)	(14,3)
<i>Attribué aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	5,4	10,6	9,8	13,9
<i>Attribué aux actionnaires de CGGVeritas</i>	(264,3)	(54,6)	(19,0)	(28,2)
Résultat net par action (base ¹)	(1,75)	(0,36)	(0,13)	(0,19)

¹ Retraité en dollars U.S suite au changement de devise de présentation au 1^{er} janvier 2012.

Bilan consolidé

	Exercice clos le 31 décembre			
	2009 (audité) en millions d'euros	2010 (audité) en millions d'euros	2011 (audité) en millions d'euros	2011 (retraité) ³ (non audité) en millions de dollars US
Disponibilités et titres de placement à court terme	480,3	335,9	410,7	531,4
Besoin en fonds de roulement ¹	393,5	508,2	377,9	488,7
Immobilisations corporelles, nettes	677,7	681,7	913,9	1 183,2
Études multi-clients	469,1	451,2	407,5	527,3
Écarts d'acquisition	1 868,1	2 012,0	2 077,6	2 688,2
Total des actifs	4 921,2	5 324,4	5 555,9	7 191,5
Dette financière brute ²	1 399,0	1 485,6	1 501,0	1 942,1
Capitaux propres – attribuables aux actionnaires de la société mère	2 661,3	2 812,1	2 938,9	3 805,3

¹ Composé des comptes clients et comptes rattachés, stocks et travaux en cours, actifs d'impôt, autres actifs courants et actifs destinés à la vente, diminué des comptes fournisseurs et comptes rattachés, dettes sociales, impôts sur les bénéfices à payer, acomptes clients, produits constatés d'avance, provisions part court-terme et autres passifs courants.

² Comprenant les dettes financières long terme (y compris crédits-baux), les dettes financières court terme (y compris part court terme des crédits-baux), les concours bancaires court terme et les intérêts courus.

³ Retraité en dollars U.S suite au changement de devise de présentation au 1^{er} janvier 2012.

Données relatives au premier semestre 2012**Compte de résultat consolidé**

<i>(En millions de dollars U.S., sauf données par action)</i>	30 juin 2012 (non audité)	30 juin 2011 (retraité)¹ (non audité)
Chiffre d'affaires	1 617,6	1 479,3
Résultat d'exploitation	138,4	37,9
Résultat net de l'ensemble consolidé	30,3	(75,2)
<i>Attribué aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	9,6	7,0
<i>Attribué aux actionnaires de CGGVeritas</i>	20,7	(82,2)
Résultat net par action (base)	0,14	(0,54)

¹ Retraité en dollars U.S suite au changement de devise de présentation au 1^{er} janvier 2012.

Bilan consolidé

<i>(En millions de dollars U.S.)</i>	30 juin 2012 (non audité)	31 décembre 2011 (retraité)³ (non audité)
Disponibilités et titres de placement à court terme	318,8	531,4
Besoin en fonds de roulement ¹	519,5	488,7
Immobilisations corporelles, nettes	1 230,0	1 183,2
Études multi-clients	560,3	527,3
Écarts d'acquisition	2 708,9	2 688,2
Total des actifs	7 139,4	7 191,5
Dette financière brute ²	1 918,4	1 942,1
Capitaux propres – attribuables aux actionnaires de la société mère	3 834,2	3 805,3

¹ Composé des comptes clients et comptes rattachés, stocks et travaux en cours, actifs d'impôt, autres actifs courants et actifs destinés à la vente, diminué des comptes fournisseurs et comptes rattachés, dettes sociales, impôts sur les bénéfices à payer, acomptes clients, produits constatés d'avance, provisions part court-terme et autres passifs courants.

² Comprenant les dettes financières long terme (y compris crédits-baux), les dettes financières court terme (y compris part court terme des crédits-baux), les concours bancaires court terme et les intérêts courus.

³ Retraité en dollars U.S suite au changement de devise de présentation au 1^{er} janvier 2012.

B.8 Informations financières pro forma clés sélectionnées

Des informations financières consolidées pro forma du Groupe ont été établies afin d'appréhender les impacts de l'acquisition envisagée de la Division Geoscience, de son financement et de la constitution de la Joint Venture Seabed sur les principaux agrégats financiers du Groupe aux 31 décembre 2011 et 30 juin 2012. Ces informations financières pro forma, qui sont fondées sur des hypothèses liées au contrat d'acquisition de la Division Geoscience, ont une valeur purement illustrative et ne constituent en rien une indication des résultats des activités opérationnelles ou de la situation financière du nouveau Groupe consolidé qui aurait été obtenue si l'opération était intervenue le 1^{er} janvier 2011.

Données annuelles**Compte de résultat pro forma consolidé condensé de CGGVeritas et de la Division Geoscience**

<i>(En millions de dollars U.S.)</i>	<i>CGG-Veritas IFRS retraité au 31 décembre 2011</i>	<i>Division Geoscience IFRS au 31 déc. 2011 (non audité)</i>	<i>Ajustements pro forma IFRS au 31 déc. 2011 (non audité)</i>	<i>Compte de résultat consolidé pro forma IFRS au 31 décembre 2011</i>
Chiffre d'affaires	3 180,9	1 046,5	(53,3)	4 174,1
Résultat d'exploitation	205,5	20,3	22,1	247,9
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	(173,8)	2,9	(72,3)	(243,2)
Résultat courant des entreprises intégrées	31,7	23,2	(50,2)	4,7
Impôt sur les bénéfices	(62,5)	20,2	15,7	(26,6)
Résultat des sociétés mises en équivalence	16,4	-	(7,0)	9,4
Résultat net de l'ensemble consolidé	(14,3)	43,4	(41,5)	(12,5)

Données relatives au premier semestre 2012**Compte de résultat pro forma consolidé condensé de CGGVeritas et de la Division Geoscience**

<i>(En millions de dollars U.S.)</i>	<i>CGG-Veritas IFRS au 30 juin 2012 (non audité)</i>	<i>Division Geoscience IFRS au 30 juin 2012 (non audité)</i>	<i>Ajustements pro forma IFRS au 30 juin 2012 (non audité)</i>	<i>Compte de résultat consolidé pro forma IFRS au 30 juin 2012</i>
Chiffre d'affaires	1 617,6	493,4	(42,7)	2 068,3
Résultat d'exploitation	138,4	37,1	6,4	181,9
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	(75,9)	(1,7)	(36,1)	(113,7)
Résultat courant des entreprises intégrées	62,5	35,4	(29,7)	68,2
Impôt sur les bénéfices	(45,9)	0,1	8,2	(37,6)
Résultat des sociétés mises en équivalence	13,7	-	(1,3)	12,4
Résultat net de l'ensemble consolidé	30,3	35,5	(22,8)	43,0

Bilan pro forma consolidé condensé de CGGVeritas et de la Division Geoscience

<i>(En millions de dollars U.S.)</i>	<i>CGG-Veritas IFRS au 30 juin 2012 (non audité)</i>	<i>Division Geoscience IFRS au 30 juin 2012 (non audité)</i>	<i>Ajustements pro forma IFRS au 30 juin 2012 (non audité)</i>	<i>Bilan consolidé pro forma au 30 juin 2012</i>
Disponibilités et titres de placement court-terme	318,8	-	119,7	438,5
Total actifs courants	1 891,4	342,4	109,9	2 343,7
Ecart d'acquisition	2 708,9	296,1	32,5	3 037,5
Total actifs non-courants	5 248,0	998,7	392,4	6 639,1
Total actif	7 139,4	1 341,1	502,3	8 982,8
Dettes financières – part-court terme	54,8	-	868,1	922,9
Total passifs courants	1 112,0	184,0	863,5	2 159,1
Dette financière – part long-terme	1 859,5	3,3	-	1 862,8
Total passifs non-courants	2 102,3	32,2	296,6	2 431,1
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société-mère	3 834,2	1 124,9	(657,5)	4 301,7
Total capitaux propres	3 925,1	1 124,9	(657,5)	4 392,6
Total passif et capitaux propres	7 139,4	1 341,1	502,3	8 982,8

B.9	Prévision ou estimation de bénéfice	Sans objet.
B.10	Réserves sur les informations financières historiques	Sans objet.
B.11	Fonds de roulement net	Le fonds de roulement net de la Société est suffisant au regard de ses obligations au cours des 12 prochains mois.

Section C – Valeurs mobilières

C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des actions nouvelles	Actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société Code ISIN FR0000120164.
C.2	Devise d'émission	Euros.
C.3	Nombre d'actions émises / Valeur nominale des actions	24 325 096 actions d'une valeur nominale de 0,40 euro, à libérer intégralement lors de la souscription, susceptible d'être porté à un maximum de 27 287 232 actions.
C.4	Droits attachés aux actions	En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital sont les suivants : - droit à dividendes ; - droit de vote ;

		<ul style="list-style-type: none"> - droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ; - droit de participation à tout excédent en cas de liquidation. <p>Un droit de vote double est conféré aux actions détenues depuis au moins deux ans par un même actionnaire (article 14(6) des statuts de la Société).</p>
C.5	Restriction imposée à la libre négociabilité des actions	Sans objet.
C.6	Demande d'admission à la négociation	Sur Euronext Paris, dès leur émission prévue le 23 octobre 2012, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0000120164).
C.7	Politique en matière de dividendes	<p>La Société n'a distribué aucun dividende au cours des cinq derniers exercices.</p> <p>La priorité étant donnée à la réduction de l'endettement et au financement de la croissance et du développement de la Société, la Direction Générale n'envisage pas à ce stade de proposer à l'assemblée générale des actionnaires de distribuer de dividendes.</p>
Section D – Risques		
D.1	Principaux risques propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité	<p>Les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risque propres au Groupe et à son activité, qui incluent notamment les principaux risques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les risques liés à l'activité de CGGVeritas et de ses filiales, notamment liés aux incertitudes sur l'environnement économique et la volatilité des prix du pétrole et du gaz, aux opérations internationales du Groupe (en ce compris le risque d'instabilité des gouvernements de certains pays), aux acquisitions, à une éventuelle dépréciation des écarts d'acquisition (<i>goodwill</i>), à l'importance des investissements dans l'acquisition et le traitement de données sismiques, aux fluctuations des taux de change, à l'évolution des technologies ou encore aux pertes enregistrées dans le passé et à la rentabilité future incertaine ; - les risques liés à l'industrie, notamment liés au niveau des investissements réalisés par l'industrie pétrolière et gazière, aux possibilités de rupture unilatérale des contrats par les clients du Groupe, à la très forte concurrence existant sur les marchés du Groupe, aux mesures d'adaptation de la flotte des navires du Groupe, au niveau élevé des coûts fixes supportés au niveau de son activité commerciale et à la variation du chiffre d'affaires tiré des opérations d'acquisition de données sismiques terrestre et marine ou encore à des réglementations gouvernementales qui pourraient être significativement défavorables aux futures opérations du Groupe ; - les risques liés à l'endettement de CGGVeritas, notamment liés à son importance, aux clauses restrictives de certains de ses emprunts ou encore à l'éventuel recours à un endettement supplémentaire substantiel ; - les risques de marché (liquidité - notamment la notation du Groupe -, taux d'intérêt, taux de change, risques sur actions et instruments financiers) ; et - les risques liés à l'acquisition de la Division Geoscience, notamment relatifs aux coûts d'intégration élevés, économies ou revenus moins importants que prévus, impact des conditions suspensives, absence de comptes audités du périmètre cible, <i>due diligence</i> limitée et mise en place et fonctionnement de la Joint Venture Seabed.

D.3	Principaux risques propres aux actions nouvelles	<p>Les principaux facteurs de risque liés aux actions nouvelles figurent ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ; - les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital de la Société diluée ; - le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ; - la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ; - des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché, pendant la période de souscription s'agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la période de souscription s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action de la Société ou la valeur des droits préférentiels de souscription ; - en cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur ; et - le contrat de garantie pourrait être résilié et, si le montant des souscriptions reçues représentait moins des trois-quarts de l'augmentation de capital, celle-ci serait annulée.
Section E – Offre		
E.1	Montant total du produit de l'émission et estimation des dépenses totales liées à l'émission	<ul style="list-style-type: none"> - Produit brut de l'augmentation de capital : 413 526 632 euros, susceptible d'être porté à un maximum de 463 882 944 euros en cas d'exercice de la totalité des titres donnant accès au capital émis par la Société. - Estimation des dépenses liées à l'augmentation de capital : environ 12 millions d'euros
E.2a	Raisons de l'offre / Utilisation du produit de l'émission / Montant net maximum estimé du produit de l'augmentation de capital	<p>La totalité du produit net de l'émission servira à financer une partie du prix de l'acquisition de la Division Geoscience auprès de Fugro au titre du contrat d'acquisition conclu le 24 septembre 2012 (l'« Acquisition »).</p> <p>Le solde du prix de l'Acquisition sera (i) payé par compensation avec une créance de 225 millions d'euros sur Fugro résultant de la valeur excédentaire des apports de CGGVeritas à la Joint Venture Seabed et (ii) financé par un recours à l'endettement, sous forme d'émissions obligataires, convertibles ou non, et/ou de prêts bancaires (la Société bénéficiant d'un engagement de crédit-relais d'un syndicat bancaire d'un montant maximum de 700 millions d'euros).</p> <p>La réalisation de l'Acquisition est soumise à certaines conditions suspensives usuelles pour ce type d'opérations, en particulier les autorisations des autorités de concurrence, ainsi qu'à la conclusion du contrat relatif à la Joint Venture Seabed.</p> <p>Si l'Acquisition n'était pas réalisée, notamment en cas d'absence de levée d'une ou plusieurs des conditions suspensives correspondantes, le produit net de l'émission serait affecté en totalité au remboursement de la dette existante du Groupe.</p> <p>Produit net estimé de l'augmentation de capital : environ 401 millions d'euros, susceptible d'être porté à un maximum d'environ 449 millions d'euros en cas d'exercice de la totalité des titres donnant accès au capital émis par la Société.</p>

E.3	Modalités et conditions de l'offre	<p>Prix de souscription des actions nouvelles</p> <p>17 euros par action (0,40 euro de valeur nominale et 16,60 euros de prime d'émission).</p> <p>Il représente une décote de 33,07 % par rapport au dernier cours de clôture de l'action CGGVeritas le jour de bourse précédant le visa de l'AMF sur le Prospectus (25,40 euros au 25 septembre 2012).</p> <p>Droit préférentiel de souscription</p> <p>La souscription des actions nouvelles sera réservée, par préférence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 27 septembre 2012, qui se verront attribuer des droits préférentiels de souscription ; - aux porteurs d'actions résultant de l'exercice au plus tard le 5 octobre 2012 (23h59, heure de Paris) d'options de souscription d'actions dont la période d'exercice est en cours ; - aux porteurs d'actions résultant de l'exercice au plus tard le 28 septembre 2012 (17h, heure de Paris) du droit à attribution d'actions attaché aux obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes venant à échéance le 1^{er} janvier 2016 (les « OCEANE 2016 »), qui se verront attribuer des droits préférentiels de souscription ; et - aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription. <p>Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à titre irréductible, à raison de 4 actions nouvelles pour 25 actions existantes possédées. 25 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire 4 actions nouvelles au prix de 17 euros par action ; et - à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible. <p>Valeur théorique du droit préférentiel de souscription</p> <p>1,16 euro (sur la base du cours de clôture de l'action CGGVeritas le 25 septembre 2012, soit 25,40 euros).</p> <p>Le prix d'émission des actions nouvelles fait apparaître une décote faciale de 29,87 % par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit.</p> <p>Intention de souscription des principaux actionnaires de la Société ou des membres de ses organes d'administration, de direction ou de surveillance</p> <p>Le Fonds Stratégique d'Investissement, qui détient 6,49% du capital de la Société, s'est engagé à (i) souscrire à titre irréductible à la présente augmentation de capital à hauteur de la totalité de ses droits et (ii) acquérir et exercer à titre irréductible la totalité des droits préférentiels de souscription qui auront été attribués à IFP Energies Nouvelles.</p> <p>IFP Energies Nouvelles, qui détient 4,18% du capital de la Société, a fait part à la Société de son intention de ne pas participer à la présente augmentation de capital. IFP Energies Nouvelles est cependant convenu avec le Fonds Stratégique d'Investissement de lui céder la totalité des droits préférentiels de souscription qui lui seront attribués.</p> <p>Les droits préférentiels de souscription d'IFP Energies Nouvelles seront cédés au Fonds Stratégique d'Investissement à un prix unitaire égal à la moyenne des cours pondérés par les volumes (<i>volume weighted average price</i> ou VWAP) des droits préférentiels de</p>
-----	------------------------------------	---

		<p>souscription sur l'ensemble de leur période de cotation.</p> <p>Ces opérations n'affectent pas le pacte conclu le 8 mars 2012 entre le Fonds Stratégique d'Investissement et IFP Energies Nouvelles.</p> <p>Garantie</p> <p>L'émission des actions nouvelles (hors engagement de souscription du Fonds Stratégique d'Investissement décrit ci-dessus) fera l'objet d'un contrat de garantie en date du 25 septembre 2012 entre la Société, Credit Suisse Securities (Europe) Limited et Merrill Lynch International en tant que Coordinateurs Globaux et Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, ainsi que BNP Paribas, Nomura International plc et Société Générale en qualité de Chefs de File et Teneurs de Livre Associés (ensemble, les « Établissements Garants »). Ce contrat de garantie pourra être résilié à tout moment par les Coordinateurs Globaux et Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, agissant pour le compte des Établissements Garants, jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison, dans certaines circonstances. Ce contrat ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code de commerce. En cas de résiliation du contrat de garantie par les Établissements Garants et si l'opération n'était pas souscrite aux trois quarts, elle serait annulée.</p> <p>Pays dans lesquels l'augmentation de capital sera ouverte au public</p> <p>En France uniquement.</p> <p>Restrictions applicables à l'offre</p> <p>La diffusion du présent Prospectus, la vente des actions, des droits préférentiels de souscription et la souscription des actions nouvelles peuvent, dans certains pays, y compris les États-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique.</p> <p>Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription</p> <p>Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 28 septembre 2012 et le 12 octobre 2012 inclus et payer le prix de souscription correspondant. Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 12 octobre 2012 à la clôture de la séance de bourse.</p> <p>Calendrier indicatif</p> <table border="0"> <tr> <td data-bbox="711 1297 836 1346">25 septembre 2012</td> <td data-bbox="894 1297 1157 1325">Visa de l'AMF sur le Prospectus.</td> </tr> <tr> <td></td> <td data-bbox="894 1360 1157 1388">Signature du contrat de garantie.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="711 1402 836 1451">26 septembre 2012</td> <td data-bbox="894 1402 1398 1472">Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus.</td> </tr> <tr> <td></td> <td data-bbox="894 1486 1295 1514">Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'émission.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="711 1528 836 1577">28 septembre 2012</td> <td data-bbox="894 1528 1398 1598">Ouverture de la période de souscription - Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.</td> </tr> <tr> <td></td> <td data-bbox="894 1612 1398 1682">Publication d'une notice au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires relative à la suspension de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="711 1696 836 1724">6 octobre 2012</td> <td data-bbox="894 1696 1398 1745">Début du délai de suspension de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="711 1759 836 1808">12 octobre 2012</td> <td data-bbox="894 1759 1398 1808">Clôture de la période de souscription - Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="711 1822 836 1871">19 octobre 2012</td> <td data-bbox="894 1822 1398 1871">Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions.</td> </tr> <tr> <td></td> <td data-bbox="894 1885 1398 1934">Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'admission des actions nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de</td> </tr> </table>	25 septembre 2012	Visa de l'AMF sur le Prospectus.		Signature du contrat de garantie.	26 septembre 2012	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus.		Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'émission.	28 septembre 2012	Ouverture de la période de souscription - Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.		Publication d'une notice au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires relative à la suspension de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions.	6 octobre 2012	Début du délai de suspension de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions.	12 octobre 2012	Clôture de la période de souscription - Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription.	19 octobre 2012	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions.		Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'admission des actions nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de
25 septembre 2012	Visa de l'AMF sur le Prospectus.																					
	Signature du contrat de garantie.																					
26 septembre 2012	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus.																					
	Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'émission.																					
28 septembre 2012	Ouverture de la période de souscription - Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.																					
	Publication d'une notice au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires relative à la suspension de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions.																					
6 octobre 2012	Début du délai de suspension de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions.																					
12 octobre 2012	Clôture de la période de souscription - Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription.																					
19 octobre 2012	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions.																					
	Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'admission des actions nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de																					

		<p>capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.</p> <p>23 octobre 2012</p> <p>Émission des actions nouvelles - Règlement-livraison.</p> <p>Admission des actions nouvelles aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.</p> <p>29 octobre 2012</p> <p>Reprise de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions.</p>
E.4	Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'émission	<p>Les Établissements Garants et/ou certains de leurs affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur diverses prestations de services bancaires, financiers, d'investissement, commerciaux et autres à la Société ou aux sociétés du Groupe, à leurs actionnaires ou à leurs mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.</p> <p>En particulier, Merrill Lynch Capital Markets (France) SAS et Credit Suisse agissent en qualité de conseils financiers de la Société et arrangeurs dans le cadre de l'acquisition de la Division Geoscience et des autres opérations prévues dans le cadre de cette acquisition et de son financement, et se sont engagées à lui consentir, avec BNP Paribas et Société Générale, le crédit relais susvisé d'un montant maximum de 700 millions d'euros.</p> <p>D'autre part, Credit Suisse agit également en qualité de prêteur, agent administratif et agent des sûretés de la Société dans le cadre d'une facilité de crédit renouvelable américaine, et BNP Paribas et Société Générale agissent en qualité de prêteurs de la Société dans le cadre de sa facilité de crédit renouvelable française.</p> <p>Par ailleurs, Nomura International plc agit en qualité de conseil financier exclusif de Fugro dans le cadre de la cession par Fugro de la Division Geoscience et des autres opérations prévues dans le cadre de cette cession. A ce titre, Nomura a notamment fourni à Fugro une évaluation indicative ainsi qu'une analyse financière de la Division Geoscience.</p>
E.5	Personne ou entité offrant de vendre des actions / Convention de blocage	<p>Personne ou entité offrant de vendre des actions</p> <p>Les droits préférentiels de souscription détachés des 800 000 actions auto-détenues de la Société, soit 0,53 % du capital social à la date du Prospectus, seront cédés sur le marché avant la fin de la période de souscription dans les conditions de l'article L. 225-210 du Code de commerce.</p> <p>Engagement d'abstention de la Société</p> <p>180 jours (sous réserve de certaines exceptions).</p>

E.6	Montant et pourcentage de dilution	
Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres		
A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du groupe par action (<i>calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés part du groupe au 30 juin 2012 - tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 30 juin 2012 - et d'un nombre de 151 972 073 actions composant le capital social de la Société au 30 juin 2012</i>) serait la suivante :		
	Quote-part des capitaux propres par action (en dollars US)	
	Base non diluée	Base diluée⁽¹⁾
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	25,36	25,60
Après émission de 24 315 528 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	24,73	25,01
Après émission de 27 277 664 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ⁽²⁾	25,06	24,95
⁽¹⁾ En cas d'exercice de la totalité des 8 365 119 options de souscription d'actions exerçables ou non et des 1 005 136 attributions d'actions gratuites et de conversion et/ou d'échange de la totalité des 12 949 640 OCEANE 2016.		
⁽²⁾ En cas d'exercice de la totalité des 5 563 688 options de souscription d'actions dont la période d'exercice est en cours, de conversion de la totalité des 12 949 640 OCEANE 2016 et de l'exercice de la totalité des droits préférentiels de souscription attachés aux actions nouvelles ainsi créées.		
Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire		
A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (<i>calculs effectués sur la base d'un nombre de 151 978 707 actions composant le capital social de la Société au 31 août 2012</i>) est la suivante :		
	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée⁽¹⁾
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1 %	0,87 %
Après émission de 24 316 592 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,86 %	0,77 %
Après émission de 27 278 724 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ⁽²⁾	0,77 %	0,75 %
⁽¹⁾ En cas d'exercice de la totalité des 8 365 119 options de souscription d'actions exerçables ou non et des 1 005 136 attributions d'actions gratuites et de conversion en actions nouvelles de la totalité des 12 949 640 OCEANE 2016.		
⁽²⁾ En cas d'exercice de la totalité des 5 563 688 options de souscription d'actions dont la période d'exercice est en cours, de conversion de la totalité des 12 949 640 OCEANE 2016 et de l'exercice de la totalité des droits préférentiels de souscription attachés aux actions nouvelles ainsi créées.		
Il est rappelé que la valeur nominale des OCEANE 2016 est de 27,80 euros (chaque OCEANE 2016 donnant le droit à l'attribution d'une action CGGVeritas), à comparer à un cours de clôture de l'action CGGVeritas le 25 septembre 2012 de 25,40 euros.		
E.7	Estimation des dépenses facturées aux investisseurs par l'émetteur	Sans objet.

